



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Relations entre le Département et l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2012/379

Service gestionnaire :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la nouvelle convention réglant les relations entre le Département et l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin.

Par délibération en date du 6 avril 2009, la commission permanente a autorisé la passation d'une convention avec l'amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux.

Cette convention dont l'objet est de régler les relations entre le Département et l'association a été conclue pour une période de trois ans (2009-2011). Il est proposé de reconduire ces relations contractuelles pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2014.

Par cette convention, le Département s'engage à renouveler son soutien à l'amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux sous plusieurs formes :

- une subvention, qui vise à contribuer au fonctionnement de l'association mais aussi à permettre le versement aux membres qui remplissent les conditions, d'une allocation retraite dans les conditions prévues par la loi,
- la mise à disposition de moyens matériels, la mise à disposition de salles et de fournitures annexes, des tâches de reprographie, de secrétariat, d'expédition, de moyens et prestations informatiques.

Le projet de convention, joint en annexe, a été soumis au comité directeur de l'amicale, qui l'a approuvé lors de sa réunion du 12 avril 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

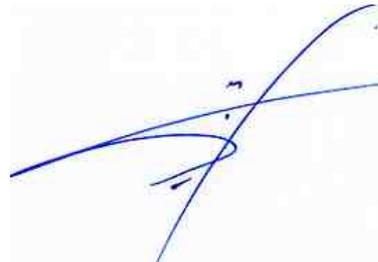
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, approuve la convention jointe en annexe,

à intervenir pour les années 2012 à 2014, réglant les relations entre l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL